

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[183\\_Correspondances : 1848-1871](#)[Item](#)[Jouy, le dimanche 18, Pierre-Frédéric Mettetal à François Guizot](#)

# Jouy, le dimanche 18, Pierre-Frédéric Mettetal à François Guizot

**Auteurs : Mettetal, Pierre-Frédéric (1814-1879)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

## Les mots clés

[France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Politique \(France\)](#), [Protestantisme](#)

## Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

## Présentation

Date1870-06-18

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN  
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

## Information générales

LangueFrançais

Cote9, 9 suite, AN : 163 MI 42 AP 183 Papiers Guizot Bobine Opérateur 30

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

## Citer cette page

Mettetal, Pierre-Frédéric (1814-1879), Jouy, le dimanche 18, Pierre-Frédéric Mettetal à François Guizot, 1870-06-18

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle)

Consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7934>

## Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 19/02/2025 Dernière modification le 02/04/2025

---

9/

1

Geny le 22 Janvier 18

Mon sieur Guizot,

Me voici encore avec mes affaires ecclésiastiques  
 cette fois pour un incident qui se rapporte à  
 l'affaire Marché Parthenay. — à direm reprocher,  
 j'ai exprimé ma perplexité au sujet de cette  
 affaire. Je n'oublie pas que c'est une importante très véla  
 tie à la confirmation de la revocation, mais je  
 regarderai comme très dangereuse que l'affaire  
 restât en suspens jusqu'aux élections. Si, d'un autre  
 côté, le gouvernement voulait se débarrasser  
 de son tyran d'embarras, qu'il donne cette  
 affaire, j'y verrais d'encore un plus grand  
 encore, enfin, si M. Barroche peut pour avoir  
 la main forcée, il en sera tellement blessé dans son  
 amour propre, qu'il cherchera, par tous les moyens  
 une revanche à nos dépens à cette revanche  
 il la trouverait dans la division de Notre Eglise  
 en plusieurs parois, avec d'autant plus de facilité  
 que plusieurs ministres à l'Empereur lui-même,  
 si nous sommes bien informés, inclineraient vers  
 quelques-uns de semblable. Or, nous sommes tous con  
 vaincus que cette prétendue réorganisation servira  
 Notre plus grave pitié.



qui, en donnant au futur vote une satisfaction  
apparente, lui permettrait de le disputer de la  
revocation à d'un renvoi simplement à son  
pouvoir et départ, c'est-à-dire à l'investiture d'un  
nouveau suffrageant remplaçant réellement M.  
Coppens. Cela se passant il y a quinze jours ou trois  
semaines - À la vente à mon bureau, qu'il a long-  
temps dû présenter spécialement, il a pris pour pay-  
er le report à la fois notre dernière conversation à un  
discours prononcé par lui en 1830 dans l'appareil d'a-  
dolphe menard, des années publiées dans les journaux à la  
suite d'un journal radical. Il prétend l'avoir  
développé fort habilement en démontrant à propos  
le rôle de cette aliénation pour servir à nos le-  
gislateurs. J'ai lu avec une longue lettre, reproduisant  
les principes énoncés en 1830 et écrite sur le ton de  
plus favorable à la plus chancelière. Ce qui me démontre  
assez clairement dans cette lettre, au milieu de  
détails de réflexion embarrasée, est l'idée  
visiblement plutôt que formelle, que M. Galland  
pourrait de la situation intermédiaire entre la  
constitution actuelle, Newton, pour arriver à ce point  
à lui donner un remplaçant à la revocation  
la mesure de revocation. J'ai pressé M. Martini  
sur le sens de la discussion que lui ai demandée  
nettement s'il avait dessein soit à nous présenter  
un suffrageant soit à en accepter un de nous.



tracé en peu de temps cette affaire, grâce  
à des précédents de correspondance ou de  
conversation insignifiants, il m'est impos-  
sible de garder la lettre jusqu'à votre retour.  
Il y a donc cette lettre de points abstraits qui  
pourraient servir de point de départ. J'aurais  
pu demander des explications. Mais une  
demande d'explication implique déjà une  
lecture adhésive au programme de M. Mor-  
tieu de la part de M. Jullien qui de la même.  
Si donc nous étions résolus à ne pas reculer, je  
n'aurais qu'à renvoyer à M. Mortieu sa  
lettre à tout le monde. — Au fond,  
j'aurais qu'à lui dire. Si nous n'avions  
pas accepté un candidat qui, par ailleurs,  
nous donnerait satisfaction par la nomination,  
nous aurions soutenu. Mais je crains  
que cette concession ne nous gêne vis-à-vis de  
Cocquard sur la proposition Jullien. N'y a-  
t-il pas, d'ailleurs, une sorte de solidarité entre  
les deux affaires ? Voilà le sujet de mon hésitation.  
Cependant lorsque j'y réfléchis, il me semble  
que la nomination d'un suffragant orthodoxe  
à M. Mortieu, en présumant l'héritation du  
Gouvernement à empêcher la révocation, ne  
nous donne pas une mauvaise position, & ne

Je n'aurais qu'un seul reproche à faire  
à l'ouvrage, alors même que nous continuerions  
à reprocher, comme nous le faisons certainement  
M. Coquerel fils. Une concession sur l'office de Montfey,  
qui d'ailleurs serait le mieux placé d'un gros culte,  
le rendrait plus traitable à nous donner un plus  
de force pour résister à la corruption sur la  
question de permission. Tant-à-tout même pour nous  
ou pour l'abbé de l'Oratoire comme un acte  
de transaction tacite avec le Gouvernement.  
Il me semble que le projet de nos complications  
ultérieures nous avons visé à défendre un  
sur notre situation vis-à-vis d'un Barroche.  
Dès lors, je vous prie, Monsieur Guizot,  
autant que possible en lettre vraie, vos dispositions  
impressions sur tout cela. — Cependant, nous  
avons décidé la création d'un plan de Paris  
auxiliaire à Neuilly. Le culte y sera cristien  
aussi bien que possible pour venir à bout de nos  
proposabilités pastorales de M. Irving. Le baron  
de Paris croit de bon prochain Neuilly. C'est la  
le bon moyen — M. de Kabaud l'ont  
~~est~~ de nous, mais je ne lui parle encore  
pas de nos affaires — J'ai adopté vis-à-vis  
de M. Lory et de l'abbé Coquerel fils la conduite  
que vous en avez conseillé — Mais si je me  
mouvi, mais je regard l'indemnité de l'abbé de  
à Montfey, comme à bon usage. Nulle autre affaire  
à l'abbé de Montfey